



Indemnité compensatrice de congé payé

Par **patjer**, le **11/03/2011** à **17:39**

Bonjour,
J'ai une question pour savoir si je ne me trompe pas dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés.
J'ai été en arrêt de travail fin octobre 2010, puis du 1er février 2011 au 31/07/2011 préavis dispensé par l'employeur suite licenciement pour cause réelle et sérieuse.
D'avril 2009 à avril 2010 je me suis ouvert 24j de CP mais n'ai pas pu en prendre 14 j du fait de mon arrêt puis du préavis non effectué.
D'avril 2010 à avril 2011 je m'en serai réouvert 24.
En mai, juin et juillet 2011 2,5x3 soit 7,5 j.
Ce qui fait au total 14+24+7,5 soit 35,5 jours ?
Mon calcul est-il juste ?
Pour les RTT j'ai droit à 15 jours par an, je suppose que le calcul se fera au prorata soit $15 \times 7/12$?
Merci